



DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

Séance du 10 octobre 2024 à Chavannes-des-Bois
Présidence : Amélie Cherbuin

1. Préavis 40-2024 – Etat financier du fonds TP régional

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 40-2024 tel que présenté

Résultat du vote : accepté par 124 oui, 0 non et 0 abstention

2. Préavis 41-2024 : Adoption de la Vision territoriale transfrontalière

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 41-2024 tel que présenté

Résultat du vote : 121 oui, 4 non et 1 abstention

3. Préavis 42-2024 – DISREN : Aménagement d'arrêts de bus à Chavannes-de-Bogis

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 42-2024 tel que présenté

Résultat du vote : accepté par 105 oui, 1 non et 5 abstentions

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics.

La Présidente :

La Secrétaire :

A. Cherbuin



M. Bardel